



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
05.01.2005 Bulletin 2005/01

(51) Int Cl.7: **B65D 77/04**

(21) Numéro de dépôt: **04291689.0**

(22) Date de dépôt: **02.07.2004**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL HR LT LV MK

(72) Inventeur: **La désignation de l'inventeur n'a pas encore été déposée**

(74) Mandataire: **Dupuis, François et al**
Cabinet Laurent et Charras,
3 Place de l'Hôtel-de-Ville,
BP 203
42005 St. Etienne Cédex 1 (FR)

(30) Priorité: **04.07.2003 FR 0308356**

(71) Demandeur: **Velfor-Plast S.A.**
43500 Saint Pal en Chalençon (FR)

(54) **Emballage**

(57) Cet emballage est remarquable **en ce que** le réceptacle présente deux rebords (1b) opposés en prolongement de la partie centrale (1a) recevant le ou les produits,

et en ce que le fourreau présente, au-delà de la partie de protection et de recouvrement de la coque du réceptacle, deux secteurs (2b) débordant, lesdits secteurs étant solidarisés auxdits rebords du réceptacle,

et en ce que des couples de lignes (2c) de déchirures transversales sont établis sur le fourreau à l'endroit desdits secteurs débordant en définissant des bandes détachables (2d),

et en ce que, après détachement desdites bandes, les parties de secteurs débordantes du fourreau restent solidaires des rebords du réceptacle et le fourreau est dégagé du réceptacle.

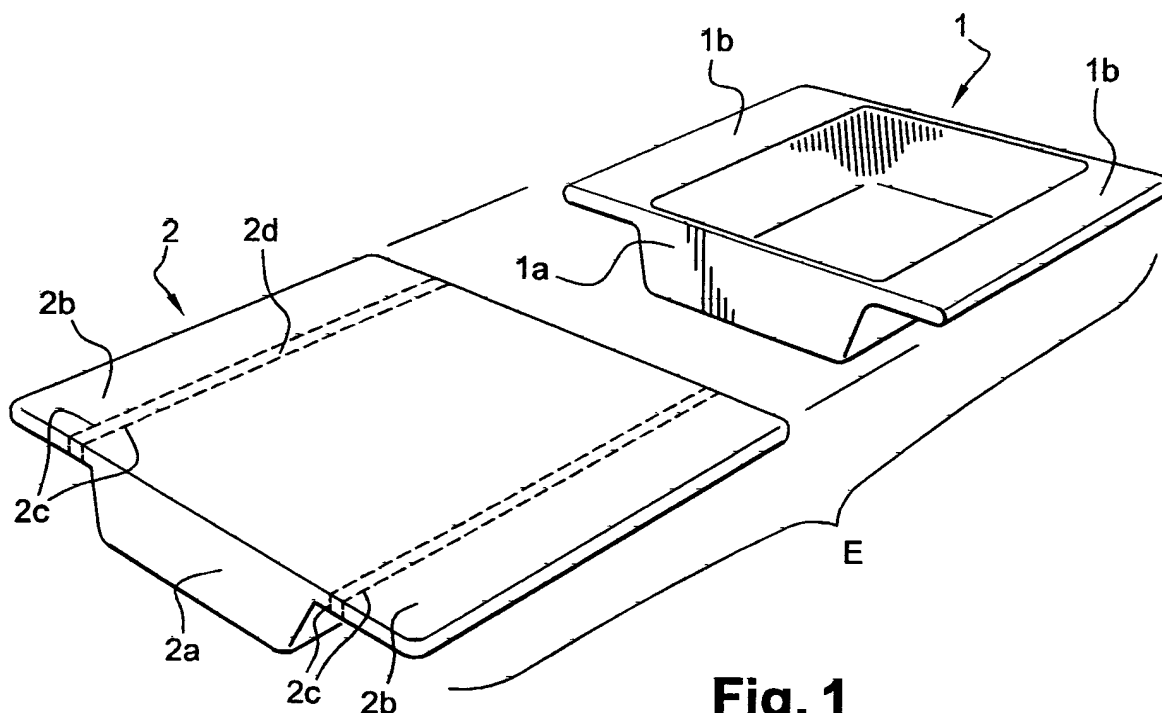


Fig. 1

Description

[0001] L'invention se rattache au secteur technique des emballages et conditionnement de produits sous coques plastiques thermoformées.

[0002] Il est bien connu de ranger, présenter des produits de nature diverse dans des réceptacles sous forme de coque plastique thermoformée. Afin d'assurer la préservation des produits lors de leur conditionnement et jusqu'à l'acte d'achat par le consommateur, diverses méthodes sont utilisées pour en assurer la protection.

[0003] Une première possibilité consiste à positionner une pellicule ou film plastique dont le pourtour peut être adhésivé et vient se fixer sur la bordure périphérique de la coque. Le produit ne peut s'échapper ou être enlevé, sauf retrait du film.

[0004] Une autre solution consiste à introduire la coque dans un fourreau cartonné, en matière plastique ou autre matériau. Le problème, dans ce cas, réside dans le fait que, selon la manipulation, il peut y avoir un déplacement de la coque par rapport au fourreau pouvant entraîner, à terme, un risque de perte du produit. Pour remédier à cet inconvénient, certains fourreaux sont agencés avec des bordures de retenue mais cela nécessite des découpes spécifiques sur le fourreau et la réalisation de formes complémentaires de retenue sur la coque d'emballage elle-même. Par ailleurs, l'inviolabilité n'est pas toujours assurée ou garantie dans le temps.

[0005] La démarche du demandeur a donc été de réfléchir à un nouveau concept d'emballage intégrant un réceptacle en matière plastique thermoformé et un fourreau d'emballage permettant d'assurer une protection constante du produit contenu et une inviolabilité totale jusqu'à la décision par le consommateur ou l'utilisateur de vouloir saisir le produit acheté et conditionné.

[0006] Selon une première caractéristique de l'invention, l'emballage du type comprenant un réceptacle sous forme de coque en matière plastique thermoformée recevant le produit et s'intégrant dans un fourreau est remarquable en ce que le réceptacle présente deux rebords opposés en prolongement de la partie centrale recevant le ou les produits, et en ce que le fourreau présente, au-delà de la partie de protection et de recouvrement de la coque du réceptacle, deux secteurs débordant, lesdits secteurs étant solidarisés auxdits rebords du réceptacle, et en ce que des couples de lignes de déchirures transversales sont établis sur le fourreau à l'endroit desdits secteurs débordant en définissant des bandes détachables, et en ce que, après détachement desdites bandes, les parties de secteurs débordantes du fourreau restent solidaires des rebords du réceptacle et le fourreau est dégagé du réceptacle.

[0007] Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront bien de la suite de la description.

[0008] Pour fixer l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative illustrée aux figures des dessins où :

- la figure 1 est une vue de l'emballage, selon l'invention, avant insertion de la partie fourreau autour du réceptacle recevant le produit,
- la figure 2 est une vue de l'emballage, selon la figure 1, après fermeture,
- la figure 3 est une vue illustrant l'emballage, selon l'invention, en phase de libération du réceptacle par rapport à son fourreau,
- la figure 4 est une vue du réceptacle, après enlèvement du fourreau.

[0009] Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative illustrée aux figures des dessins.

[0010] L'emballage, référencé dans son ensemble par (E), comprend un réceptacle (1) établi sous la forme d'une coque en matière plastique thermoformée susceptible d'être introduite dans un fourreau (2) en carton.

[0011] On a représenté, à titre d'exemple, un réceptacle (1) ayant une configuration parallélépipédique régulière mais d'autres formes peuvent être établies sans modifier le concept de l'invention.

[0012] Le réceptacle comprend, de part et d'autre de la partie centrale (1a) recevant le ou les produits à emballer, deux rebords (1b) disposés dans la mise en oeuvre en opposition, et rebords horizontaux débordant de manière significative pour constituer des plans d'appui.

[0013] Parallèlement, le fourreau (2), établi en carton, plastique ou similaire, est agencé pour être enfilé par sa base (2a) sur le réceptacle, la dimension de la base (2a) correspondant à celle de la partie (1a) réceptrice du ou des produits du réceptacle de manière à permettre un recouvrement total.

[0014] Le fourreau, selon l'invention, présente deux secteurs en forme de languettes débordant (2b) opposés de formes et dimensions égales à celles des rebords (1b) de manière à les recouvrir. Lesdits secteurs, selon la configuration du réceptacle et des fourreaux, peuvent être réguliers de forme rectangulaire comme illustré aux dessins, ou être curvilignes ou autres formes liées au pourtour périphérique du réceptacle et du fourreau. Lesdits secteurs (2b) sont solidarisés auxdits rebords de préférence, de manière définitive par thermocollage, par soudure ultrasons, par adhésivage et solidarisées de manière à constituer un ensemble verrouillé et étanche.

[0015] Par ailleurs, le fourreau présente, sur chaque secteur (2b) en forme de languette, par exemple, débordante, un couple de lignes (2c) de déchirures parallèles transversales, en étant obtenu, soit par une prédécoupe, soit par une réduction d'épaisseur aux endroits considérés. Entre ces couples de lignes (2c) sont ainsi définies des bandes (2d) transversales pouvant être détachées après traction par l'utilisateur. Ces couples de lignes se situent en regard desdits rebords, plutôt près de la partie réceptrice du ou des produits par le réceptacle.

[0016] Ainsi, selon l'invention, l'emballage, après scellage du fourreau sur le réceptacle aux endroits rebords-secteurs, est inviolable, et le fourreau est fixe par rapport au réceptacle.

[0017] Comme représenté aux figures 3 et 4, l'utilisateur doit détacher les deux bandes (2d) transversales pour libérer le réceptacle du fourreau et permettre son extraction. Lorsque lesdites bandes sont enlevées, il reste, sur les rebords (1b), une partie de secteur en forme de languette (2bl) liée à ceux-ci.

[0018] Il est toujours possible à l'utilisateur de replacer le réceptacle dans le fourreau mais, cette fois-ci, sans qu'il y ait de liaison définitive.

[0019] La forme de l'emballage peut varier sans modifier le concept de l'invention. Cet emballage peut présenter une configuration parallélépipédique rectangulaire, en losange, trapézoïdale, polygonale, l'essentiel étant que la partie réceptacle inclut deux zones d'adhérence d'une partie de liaison formée en débordement sur le fourreau.

[0020] A titre accessoire, l'un des secteurs en forme de languette et l'un des rebords peuvent présenter une découpe pour la suspension de l'emballage sur des broches en présentation linéaire en magasin.

[0021] Ces avantages ressortent bien de l'invention. On souligne la simplicité du concept, sa mise en oeuvre aisée.

d'enfilement du réceptacle.

4. Emballage, selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les rebords (1b) sont horizontaux.

Revendications

1. Emballage, comprenant un réceptacle (1) sous forme de coque en matière plastique thermoformée recevant le produit et s'intégrant dans un fourreau (2), **caractérisé en ce que** le réceptacle présente deux rebords (1b) opposés en prolongement de la partie centrale (1a) recevant le ou les produits, et **en ce que** le fourreau présente, au-delà de la partie de protection et de recouvrement de la coque du réceptacle, deux secteurs (2b) débordant, lesdits secteurs étant solidarisés auxdits rebords du réceptacle, et **en ce que** des couples de lignes (2c) de déchirures transversales sont établis sur le fourreau à l'endroit desdits secteurs débordant en définissant des bandes détachables (2d), et **en ce que**, après détachement desdites bandes, les parties de secteurs débordantes du fourreau restent solidaires des rebords du réceptacle et le fourreau est dégagé du réceptacle.
2. Emballage, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** lesdits secteurs (2b) sont solidarisés par thermoscellage sur les rebords (1b) du réceptacle.
3. Emballage, selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** les secteurs (2b) ont une forme en languette établis dans le sens

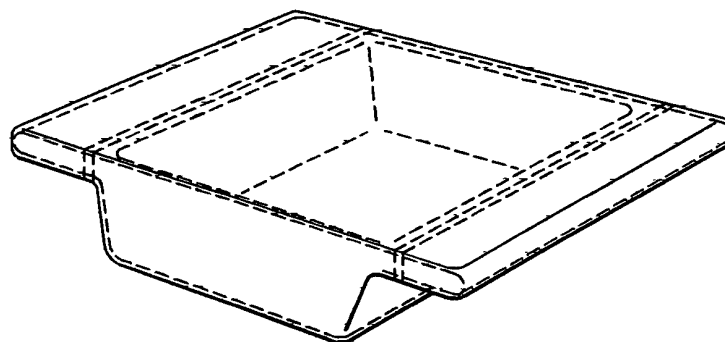
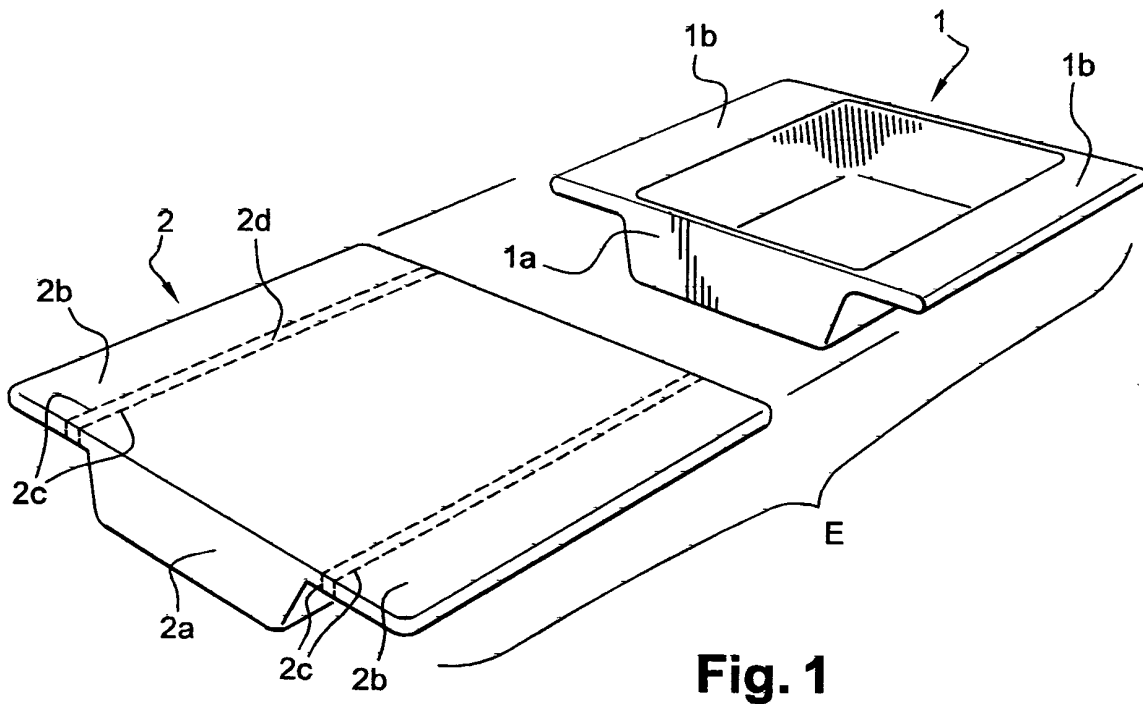


Fig. 2

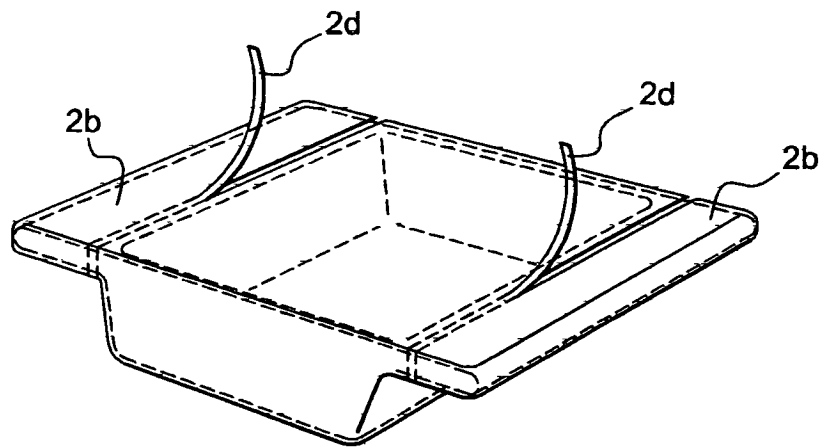


Fig. 3

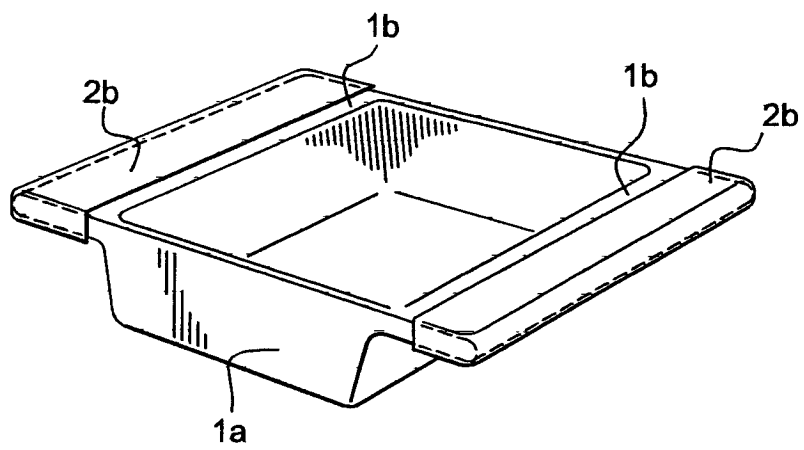


Fig. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 04 29 1689

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	US 5 588 587 A (LIQUORI KATHERINE S ET AL) 31 décembre 1996 (1996-12-31) * colonne 2, ligne 44 - colonne 3, ligne 35; figures 2-4 *	1,2	B65D77/04
A	US 4 221 320 A (FALLER RUDOLPH A) 9 septembre 1980 (1980-09-09)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 26 octobre 2004	Examineur SERRANO GALARRAGA, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 29 1689

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-10-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5588587	A	31-12-1996	AUCUN	
US 4221320	A	09-09-1980	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82